



Paris, le 27 avril 2015

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'INTEGRATION FINANCIERE EN EUROPE SE REDRESSE,

D'APRES LE RAPPORT DE LA BCE

- L'intégration financière de la zone euro a connu une amélioration régulière, atteignant un niveau proche de celui observé avant la crise de la dette souveraine
- La création de l'Union bancaire et les mesures de politique monétaire non conventionnelles prises par la BCE sont des facteurs essentiels de cette amélioration
- L'intégration financière est cruciale pour rétablir des flux de crédit efficaces vers l'économie réelle

Dans l'ensemble, l'intégration financière en Europe a retrouvé un niveau proche de celui observé avant la crise de la dette souveraine : c'est ce qu'a déclaré aujourd'hui la Banque centrale européenne (BCE) dans un nouveau rapport publié à l'occasion de la conférence sur l'intégration et la stabilité financières organisée conjointement avec la Commission européenne à Bruxelles.

Ce rapport, réalisé chaque année, montre que l'intégration financière de la zone euro a bien progressé dans la plupart des compartiments du marché et a augmenté en 2014 par rapport à 2013, d'après l'indicateur composite sur l'intégration financière, FINTEC¹. Ces progrès sont visibles sur les compartiments des marchés monétaire, obligataire et bancaire, tandis que la situation sur le compartiment du marché des actions est plus mitigée.

¹ L'acronyme FINTEC signifie « indicateur composite d'intégration financière » (*FINancial INTEgration Composite*). Le FINTEC comprend des indicateurs standards des quatre compartiments (monétaire, obligataire, boursier et bancaire) du marché et reflète ainsi l'évolution globale de l'intégration financière. Des explications supplémentaires sont fournies dans le *Financial Integration Report*.

Les progrès de l'intégration financière sont le résultat, notamment, de la création de l'Union bancaire, en particulier du mécanisme de surveillance unique et de l'évaluation complète des banques qui a précédé sa mise en place, ainsi que du mécanisme de résolution unique. Par ailleurs, la série de mesures de politique monétaire non conventionnelles prises par la BCE a contribué à lutter contre la fragmentation financière.

Selon le rapport, la mise en œuvre intégrale de l'Union bancaire reste essentielle afin de soutenir les progrès de l'intégration financière, de favoriser sa poursuite et de limiter les éventuels effets secondaires négatifs de la fragmentation financière en situation de crise.

« L'intégration financière européenne s'est améliorée au cours des deux années écoulées, ce qui a également favorisé l'accès des entreprises au financement. Les mesures que nous avons prises ont réduit la fragmentation financière et, depuis l'année dernière, le niveau et la dispersion des taux d'intérêt sur les crédits ont diminué, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Il reste beaucoup à faire pour continuer d'approfondir l'intégration financière. Le projet d'Union des marchés de capitaux, lancé par la Commission, peut apporter une contribution positive à cet objectif », a déclaré Vítor Constâncio, vice-président de la BCE.

Les quatre compartiments du marché en détail :

Sur les **marchés monétaires**, la part des opérations transfrontières de prêt en blanc au jour le jour a retrouvé les niveaux observés avant la faillite de Lehman. En outre, la dispersion des taux du marché monétaire à diverses échéances entre les pays de la zone euro a diminué sur la plus grande partie de 2014. La hausse de la confiance que souligne cet accès élargi au financement transfrontière à court terme se reflète également dans la baisse des niveaux d'excédent de liquidité détenus par le secteur bancaire.

Les indicateurs montrent également que la fragmentation des **marchés obligataires de la zone euro** (pour les États, les banques et les sociétés non financières) s'est encore atténuée en 2014, sous l'effet d'au moins trois facteurs essentiels : a) la mise en œuvre de réformes structurelles dans les pays en difficulté ; b) les progrès des réformes de l'architecture financière de la zone euro ; et c) les mesures de politique monétaire de la BCE. La recherche de titres de créance à haut rendement à l'étranger joue peut-être également un rôle dans la convergence des taux des obligations des sociétés et devrait faire l'objet d'un suivi attentif dans une perspective de stabilité financière.

L'intégration financière s'est également améliorée en 2014 sur les **marchés bancaires de la zone euro**. La dispersion transfrontière des taux bancaires appliqués aux prêts aux sociétés non financières et à leurs dépôts a continué de diminuer, et l'écart entre ces taux dans les pays en difficulté et dans les autres pays s'est resserré en 2014. Le resserrement de cet écart est particulièrement manifeste pour les prêts de détail de faible montant : cette évolution montre le succès de certaines initiatives visant à restaurer le financement des PME, qui joue un rôle essentiel dans le rétablissement d'une croissance économique solide dans les pays en difficulté.

Les progrès de l'intégration sur le **marché des actions** sont moins nets que sur les marchés monétaire, obligataire et bancaire. Les indicateurs basés sur les prix montrent, par exemple, la persistance d'une fragmentation plus élevée des marchés boursiers dans les pays en difficulté que dans les autres pays. Les indicateurs basés sur les quantités font état d'un niveau stable de la détention transfrontière d'actions au sein de la zone euro. La diversification observée en faveur d'actions étrangères (hors zone euro), au détriment des actions domestiques, peut s'avérer plutôt favorable à la stabilité financière. Le rapport peut être téléchargé dans son intégralité à partir du site internet de la BCE.

Pour toute question, les représentants des médias peuvent s'adresser à Uta Harnischfeger au numéro suivant : +49 69 1344 6321.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
9 rue du Colonel Driant
75049 PARIS CEDEX 01
Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source.